

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Riotton, Mme Klinkert, Mme Chassaniol, Mme Spillebout,
Mme Delpech, Mme Rilhac et M. Valence

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 168 par la phrase suivante :

« La plateforme [arrêtonslesviolences.gouv.fr](https://www.lesviolences.gouv.fr) veille, par son contenu et sa communication auprès du grand public, à s'adresser à toutes les victimes, indépendamment de leur sexe et de leur orientation sexuelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plateforme « Arrêtons les Violences » sur internet n'est pas aujourd'hui adaptée à une prise en charge des victimes LGBT+.

Son contenu repose sur des exemples de violences exclusivement hétérosexués fondés sur le schéma « femme victime », « homme agresseur » qui, s'il correspond à une réalité statistique, participe à invisibiliser la diversité des contextes de violences commises au sein des couples.

Elle ne mentionne pas de numéros d'écoute permettant des s'adresser aux personnes LGBT+ ou aux hommes victimes de violences.

Afin d'accompagner la libération de la parole des victimes, il conviendrait de rendre plus inclusifs les outils mis à disposition des victimes et des professionnels compétents en matière de prise en charge des violences sexistes et sexuelles, à commencer par cette plateforme de référence.